

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/4537  
26 septembre 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

---

LETTRE EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 1960 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE

Monsieur le Président,

L'Assemblée législative de la République soudanaise a, le 22 septembre 1960, adopté une loi aux termes de laquelle "la République soudanaise prend, pour compter du 22 septembre 1960 à 11 h. 25, la dénomination de République du Mali, Etat indépendant et souverain".

La République du Mali a fait acte de candidature à l'Organisation des Nations Unies. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de bien vouloir réunir prochainement le Conseil de sécurité afin d'examiner la demande d'admission de la République du Mali.

Veillez agréer, etc.

Signé : Armand BERARD

Ambassadeur et représentant permanent